

(5)

BILL NO. 52
PROJET DE LOI N° 52

ENTITLED: *Human Organ and Tissue Donation Act*
TITRE : *Loi sur les dons d'organes et de tissus humains*

Amend said Bill as follows:

Amendement à apporter au projet de loi :

Section Article	32	Subsection Paragraphe	Paragraph Alinéa	Subparagraph Sous-alinéa	Line No. Ligne n°
--------------------	----	--------------------------	---------------------	-----------------------------	----------------------

Strike out section 32 and substitute the following:

32(1) A person who knowingly violates or fails to comply with subsection 8(2) commits an offence punishable under Part 2 of the *Provincial Offences Procedure Act* as a category H offence.

32(2) A person who knowingly violates or fails to comply with subsection 26(1) commits an offence punishable under Part 2 of the *Provincial Offences Procedure Act* as a category J offence.

32(3) Subject to subsections (1) and (2), a person who knowingly violates or fails to comply with a provision of this Act commits an offence punishable under Part 2 of the *Provincial Offences Procedure Act* as a category E offence.

L'article 32 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

32(1) Commet une infraction punissable sous le régime de la partie 2 de la *Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales* à titre d'infraction de la classe H quiconque contrevient sciemment au paragraphe 8(2) ou omet sciemment de s'y conformer.

32(2) Commet une infraction punissable sous le régime de la partie 2 de la *Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales* à titre d'infraction de la classe J quiconque contrevient sciemment au paragraphe 26(1) ou omet sciemment de s'y conformer.

32(3) Sous réserve des paragraphes (1) et (2), commet une infraction punissable sous le régime de la partie 2 de la *Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales* à titre d'infraction de la classe E quiconque contrevient sciemment à une disposition de la présente loi ou omet sciemment de s'y conformer.

*Muriel S. M. Chung,
Commissaire à la transplantation d'organes
le 15 Juin 2023*